

**3D SA (Dominique Dutscher Distribution)**  
Siège social : 2c, rue de Bruxelles – 67170 BERNOLSHEIM  
419 088 760 R.C.S. Strasbourg  
(la « Société »)

---

**EXTRAIT DU  
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT  
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

---

L'an deux mille vingt-six,  
Le trente juin,

[...]

**PREMIERE DECISION**

Le Président, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'associé unique dans sa troisième décision en date de ce jour :

- constate la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital en Nature AO1 d'un montant nominal de 264,63 euros par voie d'apports en nature des Titres Apportés 1 ;
- prend acte que le capital social de la Société est ainsi porté de la somme de 107.905 euros à la somme de 108.169,63 euros par émission de 26.463 AO1 Nouvelles ;

Les Statuts Modifiés tiennent compte de cette modification.

*Cette décision est adoptée par le Président.*

**DEUXIEME DECISION**

Le Président, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'associé unique dans sa cinquième décision en date de ce jour :

- constate la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital en Nature AO2 d'un montant nominal de 89,80 euros par voie d'apports en nature des Titres Apportés 2 ;
- prend acte que le capital social de la Société est ainsi porté de la somme de 108.169,63 euros à la somme de 108.259,53 euros par émission de 8.980 AO2 Nouvelles ;

Les Statuts Modifiés tiennent compte de cette modification.

*Cette décision est adoptée par le Président.*

### TROISIEME DECISION

Le Président, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'associé unique dans sa sixième décision en date de ce jour :

- prend acte de la réalisation définitive de l'Augmentation de capital en Nature AO1 et l'Augmentation de Capital en Nature AO2 Nouvelles, et
- constate, en conséquence, la réalisation de la condition suspensive visée à la cinquième décision des associés en date de ce jour et, ainsi la modification de l'article 7 des statuts de la Société afin, notamment, de tenir compte des décisions adoptées par les associés en date de ce jour par le Président dans les présentes, et notamment des modifications du capital social suite aux augmentations de capital successives ;
- la modification de l'article 7 comme suit :

#### « **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme de cent huit mille deux cent cinquante-neuf euros et quarante-trois centimes (108.259,43).*

*Il est divisé en dix millions huit cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-trois (10.825.943) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un (0,01) euro chacune, entièrement libérées. »*

***Cette décision est adoptée par le Président.***

*Le présent document est signé électroniquement par le soussigné à l'aide du service DocuSign. Le soussigné déclare reconnaître que cette signature électronique a la même valeur que sa signature manuscrite et qu'il attribue une date certaine à celle attribuée à la signature du présent bulletin par le service DocuSign.*

 *Dominique Wencker*

---

La Présidente  
Vivo Dutscher Healthcare Holding SAS Topco  
représentée par M. Dominique Wencker